

Image not found or type unknown



annuler la vente d'une cuisine

Par **lancelot3860**, le **14/04/2019** à **15:39**

Bonjour, j'ai signé en date du 09/03/2019 un bon de commande pour une cuisine chez ENVIA à ORLEANS, le métré n'a pas été fait et j'ai versé un acompte de 150€, est-ce que je peux annuler cette vente même si j'ai signé le bon de commande? si je dois envoyer un courrier avez-vous un exemple merci.